



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

SPECIAL DSFP-APHP

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/753/>

le 16 octobre 2017

Compte- rendu du CTL du 16 octobre 2017

Nous avons été réunis aujourd'hui pour prendre connaissance de la concertation relative au projet de DUERP/PAP pour la campagne 2017/2018. Nous attirons votre attention sur le fait que «le référentiel ministériel des risques professionnels a été allégé». Pour la délégation FO-DGFIP, cette simplification ne permet pas de mieux appréhender les risques. Prenez connaissance de notre déclaration liminaire qui dénonce tous les problèmes liés à NSI GESTION, à l'amiante, à l'hygiène et à l'accueil...

1. NSI GESTION : Voici les propos du directeur sur les problèmes évoqués par la délégation FO-DGFIP : « Je ne nie pas tous ces dysfonctionnements : il faut en identifier exhaustivement et complètement les causes. Seules des mesures objectives permettront de les rechercher. »

A la question posée par la délégation « avez-vous pensé aux collègues lorsque ceux-ci sont face à des usagers ou au téléphone et que NSI GESTION plante ? »

Réponse du directeur : **avez-vous pensé aux usagers** ? Nous vous laissons juge de la qualité de la réponse de la direction à vos préoccupations quotidiennes.

Dans le DUERP, des collègues signalent le risque d'être « déphasés » du réseau de la DGFIP qui utilise HELIOS. Si la DGFIP avait voulu mettre en place l'application HELIOS pour la DSFP-APHP, elle aurait pu le faire en y mettant les moyens financiers. Or le choix s'est porté sur NSI GESTION, l'application de l'AP-HP, financé par l'AP-HP et beaucoup moins onéreux.

2. L'Amiante : depuis le mois de juin, nous avons alerté la direction de la présence d'un dépôt de sacs d'amiante. A ce jour, le problème n'est pas résolu. Un droit d'alerte a été déposé par la délégation FO-FINANCES le 31 août 2017. Suite à ce droit d'alerte, une enquête a été menée par l'AP-HP, le CHSCT et la DSFP. La réglementation préconise que « le lieu de stockage soit ouvert », dit le président. Pour la délégation FO, ce n'est pas normal et c'est même ahurissant. Par la suite, il a ajouté : « Les mesures de l'air sont impossibles dans la mesure où cet espace est ouvert. Il est impossible de mesurer la part des particules fines et la part des poussières d'amiante. Cela ne servirait à rien. » Pour nous, les propos de la direction sont inadmissibles. La santé des agents et du public n'est pas au cœur de ses préoccupations.

La délégation FO a demandé le cahier des charges du prestataire chargé sur l'ensemble du groupe hospitalier (Tenon, St Antoine, Trousseau, Rothschild et la Roche-Guyon) de l'évacuation des déchets d'amiante. Au prochain CHSCT, des techniciens de l'AP-HP seront présents pour apporter des précisions. La délégation FO-DGFIP de la DSFP fait appel aux agents qui souhaiteraient venir pour poser directement les questions à ces responsables.

3. Problèmes liés à l'hygiène : souris, maladies nosocomiales...

La direction nous a fait connaître que le passage des souris était de moins en moins nombreux !!! Voilà le constat de notre direction. Suite à la demande des agents, une dératisation est en cours sur l'ensemble du site AP-HP et DSFP.

En ce qui concerne le ménage, un contrôle contradictoire aura lieu aujourd'hui le 16 octobre.

Nous avons relayé auprès de la direction les craintes des collègues concernant les maladies nosocomiales. Nous avons insisté pour avoir une réponse. Voici la réponse en cas d'épidémie. L'assistant de prévention de la DSFP va prendre contact avec celui de Tenon pour mettre au point les mesures à prendre en cas de suspicion de contamination. Selon la gravité de la situation, le directeur sera amené à fermer la DSFP-AP/HP

4. Accueil : dans le document DUERP, quelques agressions verbales ont été signalées par les agents de la cellule téléphonique et des box d'accueil. Une formation à la gestion des relations conflictuelles sera proposée aux agents en charge de l'accueil.

Les collègues faisant l'accueil continuent de demander des vitres de protection. Le directeur refuse catégoriquement de rentrer dans cette discussion. Le risque signalé n'est toujours pas réglé. Pour l'information de tous, le registre de droit de retrait et d'alerte est positionné auprès de l'assistant de prévention, M. Martinie. N'hésitez pas à l'utiliser.

Pour résoudre les problèmes des intrusions des usagers dans nos locaux, le directeur propose, pendant la période de 12h00 à 13h30 de n'utiliser que la sortie CARRE NORD !!!!!!!

5. Dans le cadre des risques psycho-sociaux, une permanence mensuelle de l'Assistante sociale à la DSFP est en cours de discussion.

Le problème d'accès à la cantine pour les personnels à mobilité réduite est en cours d'étude par la direction de l'hôpital.

Pour finir, si les agents estiment que les risques recensés sont incomplets, ils peuvent toujours compléter, jusqu'au 30 novembre 2017, le questionnaire en cliquant sur le lien présent sur la note de service du 13 septembre 2017.

6. Points divers :

- Le déménagement du SFACT sur le site de Tenon se fera début 2019. Son effectif sera réduit du fait de la dématérialisation.

- Le directeur nous a signalé que sur Ulysse National, figurent de nouvelles règles de gestion des mutations. Pour FO, nous avons pris connaissance de ces règles.

Sachez d'ores et déjà qu'il s'agit d'une énorme restriction et d'une attaque en règle des droits à mutation.



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES
PUBLIQUES**

Fait à le
(signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

